

Montréal le 24 février 2020

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** **Énergir et la FCEI**

**Objet:** **Énergir - Demande relative au dossier générique portant sur  
l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro  
Dossier R-3867-2013 – Phase 2**

---

Mes Sigouin-Plasse et Turmel,

Dans sa lettre du 20 février 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) convoquait une audience portant sur la contestation, par FCEI d'une réponse à sa demande de renseignements adressée à Énergir dans le dossier mentionné en objet.

Après avoir considéré l'ensemble des commentaires formulés par le Distributeur, la Régie estime que cette audience, qui devait se tenir **mardi le 25 février 2020**, n'est plus nécessaire et l'annule donc de ce fait..

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl